



Naissance d'un enfant au Chili de parents mariés: inscription dans le registre suisse de l'état civil

11.04.2022

Documents à soumettre

- Document original "certificado de nacimiento" de l'enfant.
- Photocopies du passeport ou carte d'identité de l'enfant.

Si l'enfant a plus de 16 ans (au moment de l'enregistrement de la naissance):

- Document original "Informe de no matrimonio" de l'enfant.
- Attestation de domicile actuel de l'enfant (établie par un notaire). Avec apostille.

Si les parents se sont mariés après la naissance de l'enfant:

- Document original "acta de nacimiento" de l'enfant avec filiation/reconnaissance de paternité. Avec apostille.

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois (les certificats obtenus en ligne ne doivent pas être datés de plus de 60 jours). Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Documents chiliens en ligne <https://www.registrocivil.cl/principal/servicios-en-linea/servicios-en-linea>

Pour les documents établis à l'étranger (documents non établis par les autorités chiliennes): Veuillez vous renseigner directement auprès de la représentation suisse.

Traduction

Toute décision judiciaire (dans une langue officielle de la Suisse: allemand, français ou italien).

Exception : Jugement de divorce/dissolution de l'accord de partenariat.

Légalisation

Les déclarations notariées, les actes de mariage, les actes de naissance et les décisions judiciaires doivent être **apostillés** avant d'être soumis à la Représentation Suisse.

Adresse de l'autorité compétente locale:

Ministerio de Relaciones Exteriores
Agustinas 1320
Santiago

Ministerio de Justicia
Moneda 1155
Santiago

Registro Civil e Identificación
Amanda Labarca 70
Santiago

Informations complémentaires: <https://apostilla.gob.cl/apostilla/donde-puedo-solicitar-la-apostilla>

Émoluments

L'inscription de la naissance dans le registre suisse de l'état civil est gratuite.

Informations supplémentaires

Il faut prévoir une période minimale d'environ de deux mois pour l'enregistrement des naissances. Le bureau d'état civil responsable du lieu d'origine de l'enfant fournira des informations sur l'état de l'enregistrement et délivrera des confirmations officielles.

Un document d'identité suisse ne peut être commandé que lorsque la naissance de l'enfant a été inscrite dans le registre de l'état civil suisse ou que la nationalité suisse de l'enfant a été confirmée www.schweizerpass.ch

Si le parent suisse n'est pas enregistré auprès de cette ambassade comme citoyen suisse à l'étranger et que l'enfant vivra au Chili, l'enfant doit être enregistré comme citoyen suisse à l'étranger. Dans ce cas, le formulaire d'inscription dûment rempli et signé par les deux parents doit également être soumis.

Ambassade de Suisse au Chili
Americo Vespucio Sur 100, Piso 14
Las Condes, Santiago
Chile
Tél. +56 2 2928 01 00
Mail santiago@eda.admin.ch
<https://www.eda.admin.ch/santiago>